



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

**Pôle de la Protection des Populations
Service Environnement Biologique**
30 Rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : dacspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h

Madame le Préfet des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et de Soutien
Interministériels
Pôle Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Préfecture des Deux-Sèvres

Niort, le 25 juin 2019

Objet : Ré-examen IED
EARL MAROLLEAU
Affaire suivie par : Mme DEVAUX
N/Ref : CD/JD//2019 01829
PJ : 1 dossier de ré-examen

28 JUIN 2019

SCSI

RAPPORT DÉCLARANT UN DOSSIER DE RÉ-EXAMEN IED CONFORME

Suite à la transmission dématérialisée du dossier de ré-examen de l'élevage IED suivant :

EARL MAROLLEAU

Numéro S3IC : 579 00001
Numéro SIRET : 33096593000010

Adresse de l'exploitation : Le Margat
79240 L'ABSIE

Adresse administrative : Le Margat
79240 L'ABSIE

bénéficiant de :

- l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 3504 modifié du 13 décembre 2000 pour 87 500 animaux équivalents volailles,
- l'arrêté préfectoral d'autorisation complémentaire n° 4212 modifié du 2 juin 2004 portant sur le plan d'épandage,

et à son instruction technique :

Dossier transmis le 17 janvier 2019 par l'exploitant,
Finalisée le 19 juin 2019 date de passage à l'état « Transmis Préfecture »,

nous vous proposons de donner acte à l'exploitant des engagements pris dans son dossier dans le cadre du réexamen des conditions d'exploitation, qui pourront lui être opposés par la suite lors des contrôles réalisés par l'inspection.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique

L'Inspecteur de l'Environnement

Claudie DEVAUX

Jean-Louis HERAUD

